

Prévention du risque psychosocial à l'Université de Strasbourg : une enquête est lancée auprès des salariés

Le 15 mai prochain chaque salarié de l'Université de Strasbourg recevra un questionnaire portant sur son bien-être au travail. Cette enquête constitue la deuxième phase de l'étude lancée en janvier 2010 par l'Université de Strasbourg pour évaluer le risque psychosocial au sein de l'établissement.

Une première phase qualitative s'est achevée le 26 avril dernier. Basée sur le travail de 37 focus groups constitués de 3 à 14 participants tirés au sort, elle a permis de déceler des difficultés rencontrées par certains personnels dans le cadre de leur situation de travail. Une phase quantitative est désormais nécessaire pour compléter ces investigations et évaluer l'ampleur des phénomènes identifiés. Plusieurs entretiens individuels ont également été menés à la demande de certains agents.

Un questionnaire est donc en cours d'élaboration. Il sera envoyé individuellement à chaque agent sous la forme d'un lien individualisé. Le taux de participation au questionnaire constituera un élément déterminant pour le caractère représentatif des résultats, qui seront présentés début juillet. Ces résultats permettront d'élaborer, de manière participative, des plans d'actions concrètes destinées à agir directement sur les causes des problèmes soulevés, et ce de manière durable. Ces actions concerneront, par exemple, l'environnement de travail, le management (notamment les méthodes d'évaluation du travail, la gestion des compétences), l'organisation du travail (la répartition des tâches, des responsabilités). Des réponses spécifiques seront également apportées aux cas de harcèlement qui pourraient être détectés.

Cette étude est menée par le Laboratoire de psychologie des cognitions de la Faculté de psychologie. Elle s'inscrit dans le contexte de l'accord « Santé et Sécurité au travail dans la Fonction publique » ratifié par le gouvernement et sept organisations syndicales le 20 novembre 2009. Elle a été présentée au Comité technique paritaire et au Conseil d'administration de l'Université fin 2009, puis au Comité d'hygiène et sécurité en mars 2010.



11 mai 2010

Déontologie et intervenants

Cette étude est menée par des enseignants-chercheurs en psychologie sociale et des psychologues du travail praticiens. Ils agissent dans le respect de la déontologie du métier de psychologue et des bonnes pratiques en vigueur au sein de la communauté scientifique.

Quatre intervenants ont animé les entretiens collectifs (focus groups) :

Sandra Holtz, intervenante et formatrice en entreprise sur le thème de la santé au travail depuis six ans : gestion du stress notamment et de la prévention des risques.

Laurent Jung, consultant, chef de projets en santé au travail depuis six ans : ergonomie, organisation, sécurité et prévention des risques.

Elvis Cordier, consultant chef de projets en organisation et santé au travail pendant huit ans. Actuellement cadre supérieur des ressources humaines dans la fonction publique hospitalière.

Didier Raffin, intervenant depuis vingt-deux ans en santé au travail : conception de moyens de travail, gestion des ressources humaines.
Chef de projets de douze études diagnostic des risques psychosociaux au travail depuis 2006.
Professeur associé de psychologie du travail à la Faculté de psychologie de l'Université de Strasbourg depuis 1992.

Tous quatre sont également chargés de cours dans le cursus de psychologie du travail de l'Université de Strasbourg.

Le texte de l'accord "Santé et sécurité au Travail dans la Fonction Publique" est disponible sur le site de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique : www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique297.html

Voir aussi :

www.travailler-mieux.gouv.fr/Stress-les-risques-psychosociaux.html

Lien vers le site du Laboratoire de Psychologie des Cognitions :

<http://lpc.u-strasbg.fr/index.html>